

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
EVREUX
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL : 08.36.29.11.11.

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

S.A.R.L.
AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANC
Chemin du haut Marais

27600 GAILLON

Dépôt effectué par :

Sté civile professionnelle
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE Etienne
Résidence du Palais - 6 Boule-
vard Georges Chauvin

27000 EVREUX

Numéro RCS : EVREUX B 409 789 104

<31378/2000B01691>

Dénomination sociale :

AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUS-
TRIELLE

Pièces déposées le 31/05/2001

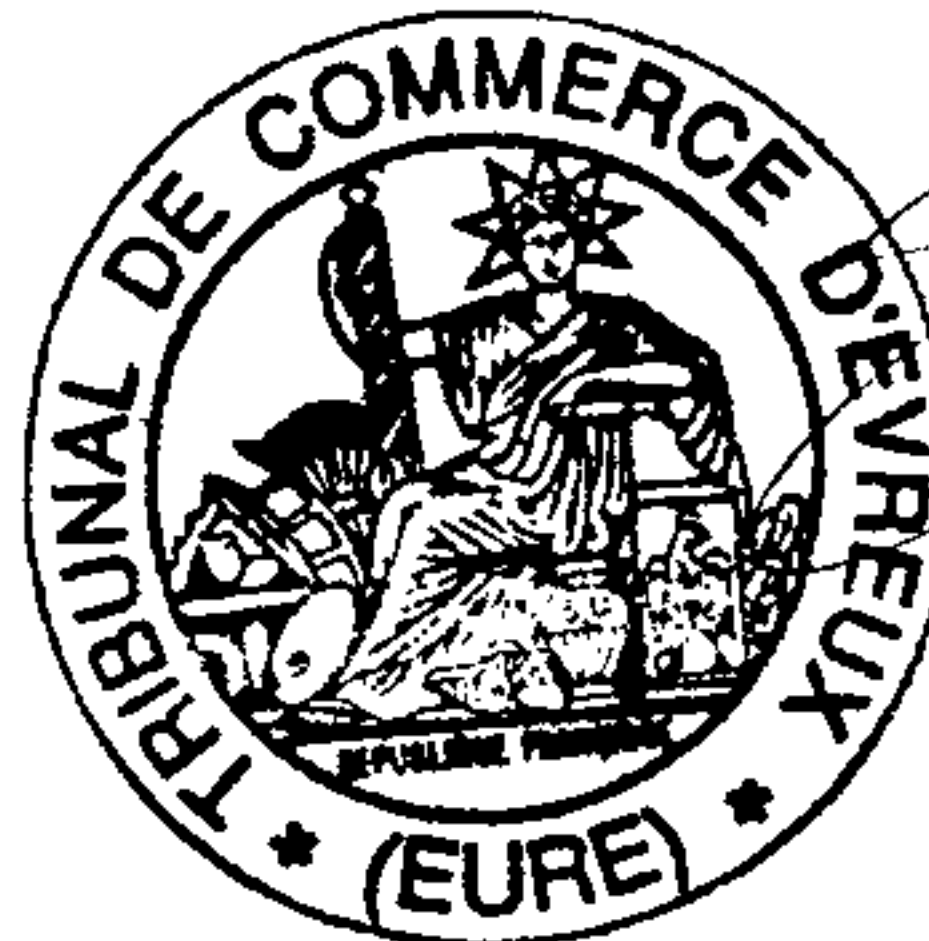
Numéro : 2101458

ACTE SSP en date du 18/04/2001
- CESSION DE PARTS (OU DONATION)
Entre Monsieur Raphaël LACOMBE, cédant d'une part
et Monsieur Didier LACOMBE, cessionnaire d'autre
part

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	35,00 FRF	5,34 EUR
Soumis à Tva	41,48 FRF	6,32 EUR
Montant Tva	8,13 FRF	1,24 EUR
TOTAL T.T.C.	84,61 FRF	12,90 EUR

L'un des Greffiers associés



CESSION DE PARTS SOCIALES

Duplété

VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE	
DE VERNON, (27), LE - 4 MAI 2001	
Vol. h.....	F° 7..... CASE 3.....
- DE DE TIMBRE D'ENREGISTREMENT	
Signature :	

Quatre cent quatre-vingt-cinq francs
Deux mille quatre cent dix francs

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Raphaël Marius LACOMBE, domicilié 83, Rue de Paris – 27200 VERNON
Né le 5 Août 1944 à *Dieppe (71)* *R. L., DL*

Ci-après dénommé également LE CEDANT

D'une part

Et Monsieur Didier Ernest LACOMBE, domicilié Résidence La Tourelle – 27950 SAINT MARCEL, né le 10 Avril 1953 à COURCELLES-LES-LENS (62).

Ci-après dénommé également LE CESSIONNAIRE

D'autre part

Préalablement à la cession de parts sociales de la société dénommée AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I. faisant l'objet des présentes, déclarent et exposent ce qui suit, chacun pour ce qui le concerne.

DECLARATIONS DU CEDANT

- Monsieur Raphaël LACOMBE est divorcé et non remarié.

Il n'est frappé d'aucune incapacité juridique pouvant mettre obstacle à la validité de la cession.

Il est de nationalité française.

Il a la qualité de résident au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Les parts sociales devant faire l'objet de la cession ne sont grevées d'aucun nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de s'opposer à leur cession.

R. L.
D. L.

DECLARATIONS DU CESSIONNAIRE

Monsieur Didier LACOMBE est divorcé et non remarié.

Il n'est frappé d'aucune incapacité juridique pouvant mettre obstacle à la validité de la cession.

Il est de nationalité française.

Il a la qualité de résident au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

Il est associé de la Société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE - A.E.M.I..

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Dénomination sociale : AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Sigle : A.E.M.I.

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital social : 150.000 francs

Siège social : Chemin du Haut Marais - 27600 GAILLON

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVREUX sous le n° 409.789.104 (Siret : 409.789.104.00026).

Le capital social est divisé en 1.500 parts de 100 francs chacune entièrement souscrites et libérées, actuellement réparties comme suit :

- à M. Didier LACOMBE, 750 parts numéros 1 à 750 , ci	750 parts
- à Mme Georgette LACOMBE, 375 parts numéros 751 à 1125, ci	375 parts
- à M. Raphaël LACOMBE, 375 parts numéros 1126 à 1500, ci	375 parts
TOTAL :	1.500 parts

D.L.
D.L.

Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre, le titre de chaque associé résulte uniquement des statuts et des actes modificatifs de ceux-ci et des cessions de parts régulièrement consenties.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS

Les parts cédées, objet des présentes, appartiennent, en propre et en pleine propriété, à Monsieur Raphaël LACOMBE pour avoir été souscrites lors de la constitution de la Société, constatée suivant acte sous seings privés en date du 23 Octobre 1996 dûment enregistré, et pour lui avoir été attribuées lors de l'augmentation du capital social constatée suivant procès verbal de l'Assemblée Générale du 28 Juin 1998.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Par ces présentes, Monsieur Raphaël LACOMBE cède et transporte en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Didier LACOMBE qui accepte, les 375 parts sociales de 100 francs chacune portant les numéros 1126 à 1500 dont il est titulaire dans la société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE – A.E.M.I...

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter du 18 Avril 2001.

Le cessionnaire aura seul droit à la part du bénéfice de l'exercice en cours afférente auxdites parts cédées.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de cinquante mille vingt cinq Francs (50.025 Frs) que Monsieur Didier LACOMBE a payé à M. Raphaël LACOMBE qui le reconnaît et lui en accorde quittance.

DONT QUITTANCE

R. L
D. L

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que la société AUTOMATISME ELECTRICITE ETUDE MAINTENANCE INDUSTRIELLE – A.E.M.I. est assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Il précise que ladite société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 150 A bis du Code Général des Impôts.

FORMALITES

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les formes prescrites par l'article 1690 du Code Civil ou par le dépôt au siège social, d'un original de l'acte de cession contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

Elle ne sera opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de ces formalités et qu'après dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés, de deux originaux du présent acte.

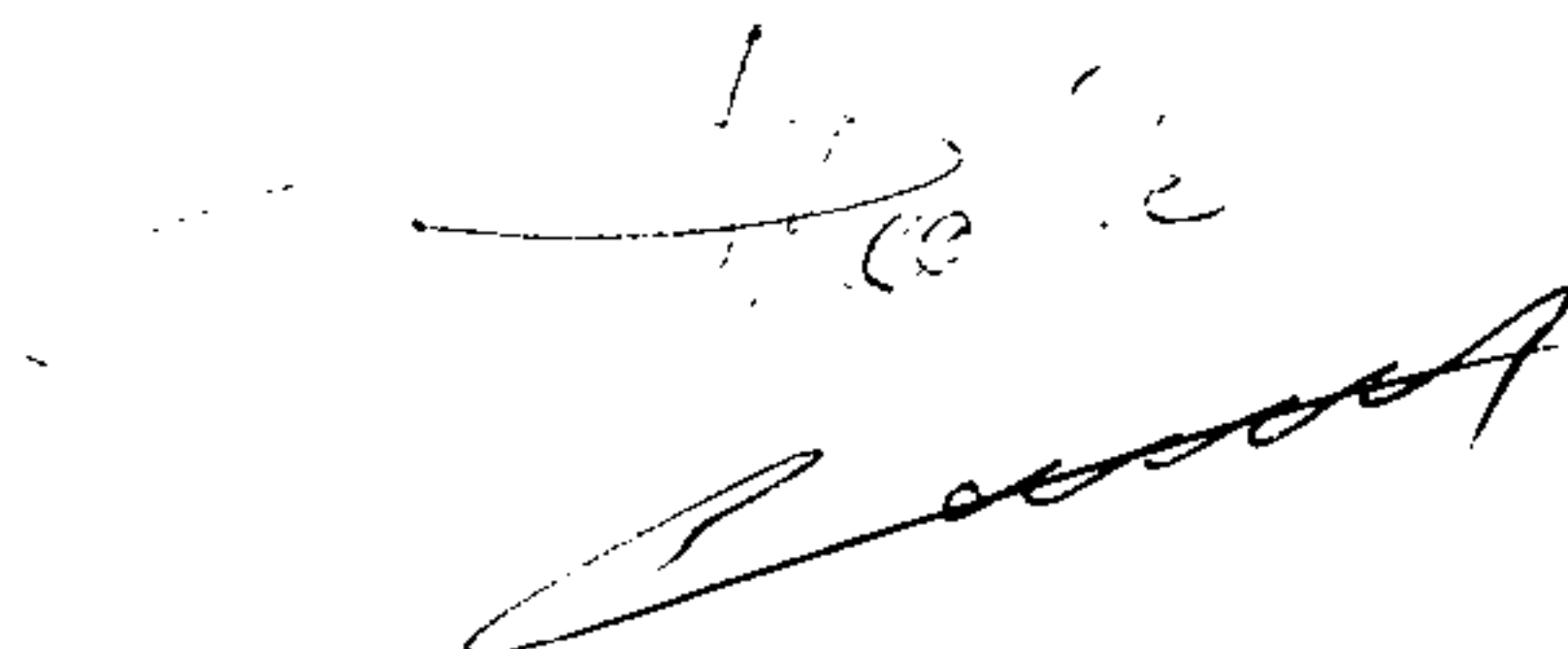
ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile au Chemin du Haut Marais - 27600 GAILLON

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par le cessionnaire qui s'oblige à leur paiement.

Fait à GAILLON,
Le 18 Avril 2001
En six exemplaires originaux

Handwritten signatures and initials in black ink, appearing to be a signature and the word 'Cession'.